

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du PLU de Charvonnex

Par arrêté n° ARR-2023-04 du 20/02/2023, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de Charvonnex.

Le projet de révision a pour objet de : maintenir l'équilibre entre les zones urbanisées, les espaces ouverts et les espaces naturels pour garantir des paysages de qualité qui participent à l'attractivité du territoire ; favoriser un développement harmonieux et durable du territoire en matière d'environnement, d'activité économique et de mixité sociale ; encourager un urbanisme de qualité en travaillant notamment sur les caractéristiques des terrains, les volumétries des constructions ; soutenir le développement de l'habitat en intégrant les objectifs du programme local de l'habitat (PLH) ; identifier, si nécessaire, les secteurs stratégiques qui pourraient nécessiter la mise en place d'orientations d'aménagement et promouvoir des modes de déplacements doux par la création de pistes cyclables, de cheminements piétonniers.

Le projet de révision a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable joint au dossier de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame Denise LAFFIN en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 20/03/2023 à 9h00 au 19/04/2023 à 17h00 pour 31 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- **Mairie de Charvonnex** : 585 route du Chef-lieu – 74370 CHARVONNEX
Lundi et jeudi de 16h00 à 17h30, mardi de 16h00 à 20h00, vendredi de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy www.grandanecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/4491.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de révision du PLU de Charvonnex pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la révision du PLU de Charvonnex, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy (www.grandanecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/4491 ;
- adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : enquete-publique-4491@registre-dematerialise.fr.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Charvonnex :

- jeudi 23 mars 2023 de 14h00 à 17h00
- samedi 1^{er} avril 2023 de 9h00 à 12h00
- jeudi 6 avril 2023 de 16h00 à 19h00
- jeudi 13 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- mercredi 19 avril 2023 de 14h00 à 17h00

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Charvonnex (585 route du Chef-lieu – 74370 CHARVONNEX) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanecy.fr) et sur le registre dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr/4491).

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanecy.fr).

La Présidente,

Frédérique LARDET